

### Avis aux étudiants

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits :

• En **3<sup>e</sup> année de médecine** et en **4<sup>e</sup> année de pharmacie** au titre de l'année universitaire 2024-2025, que pour bénéficier de la **bourse d'externat**, ils doivent impérativement :

1. Déposer, contre récépissé, auprès du Service des Affaires Estudiantines :
  - Une **copie certifiée conforme** de leur Carte d'Identité Nationale (CIN).
  - Une **attestation RIB** (cachetée par leur établissement bancaire).
2. Remplir le formulaire ci-dessous.

Les étudiants inscrits en **4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de médecine** ainsi qu'en **5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de pharmacie**, doivent uniquement remplir le formulaire ci-dessous pour bénéficier de la bourse.

Cliquez [ici](#) pour remplir le formulaire.

### Dates limites de dépôt :

- Pour les **étudiants de 3<sup>e</sup> année médecine et 4<sup>e</sup> année pharmacie** :  
Le dépôt des documents (CIN, RIB) et la soumission du formulaire sont ouverts du **lundi 20 janvier** au **mardi 28 janvier 2025**, à 12h.
- Pour les **étudiants des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de médecine**, ainsi que les **5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de pharmacie** :  
La soumission du formulaire est prolongée jusqu'au **jeudi 30 janvier 2025**, à 12h.

### Important :

- **Aucun document ou formulaire** ne sera accepté après ces dates limites.

Casablanca le 27/01/2025

